REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers SÉANCE DU 23 MARS 2022

Objet de la délibération : Affectation du résultat de fonctionnement de <u>l'exercice 2021</u>

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 10 mars 2022

Transmise au Contrôle de légalité le Affichée le.....2022

Nombre de Conseillers Syndicaux : 92

En exercice : 92 Présents : 36 Pouvoirs : 0 Excusés : 12 Votants : 35 Le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020, en sa version modifiée par l'article 10 de la loi du 10 Novembre 2021, prévoit, de la date de la promulgation de la loi du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022, que les organes délibérants des collectivités territoriales et établissements publics qui en relèvent, délibèrent valablement lorsque le tiers des membres en exercice est présent.

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars à 14H30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à au sein de la Salle Louis Blanc à SAINT TROPEZ, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Accusé de réception en préfecture 083-258301126-20220323-2022_AG2303_2-BF Date de réception préfecture : 28/03/2022

	20222303-DAG04
Dél	légués Titulaires Présents
BORMES	PIERRE Véronique
CAVALAIRE	WYDOOGHE Catherine
COGOLIN	CERTIER Danielle
EVENOS	ROMERO Jean-François – CHEF D'HÔTEL Evelyne
FIGANIÈRES	TACAILLE Guy
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie – SIMONI Chantal
LA CROIX VALMER	MONETON Pierre
LA FARLÈDE	GAMBA Mireille – HENRY Pierre
LA VALETTE	BAGNOL Luc
LE LAVANDOU	GERBE Nicole
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
OLLIOULLES	RIGHI Dominique – GARRONE Florence
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise - HAINIGUE Michel
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid
RAMATUELLE	COURTIN Benjamin – DE SAINT JULLE DE COLMONT Camille
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie – MILLIER Hélène
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe – ROSTAGNO Agnès
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle – COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIÈS VILLE	JOLY Philippe – FOUASSE Bénédicte
TOURVES	BOYER Kévin
VIDAUBAN	BRESSAN Michèle - TROTET Elie
VIDAUBAN	BRESSAN MICHEIE - TROTET Elie

Délégués Suppléants avec voix délibérative		

Délégués Suppléants sans voix délibérative	
OLLIOULES	VACCARO Antoine

Pouvoirs

Absences excusées	
CAVALAIRE	MORTIER Carold
COGOLIN	THIRIEZ Franck
FLASSANS	BODY Aude
LA CROIX VALMER	DALMASSO Robert
LE BEAUSSET	THEBAULT Hervé
LE RAYOL CANADEL	DE PONFILLY Bettina
LE THORONET	HENRI Mylène
LE VAL	FABRE Max
MONTFORT SUR ARGENS	ROLFE Jacqueline
PIGNANS	PRUNET Sophie
SANARY SURMER	THIBAUX Eliane
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey
TRÉSORERIE DE SAINT CYR SUR MER	M. PLENERT Jean-Christophe

Rapporteur: M. Kévin BOYER, Vice-Président

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. Christian TOULOUSE,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	189 818,60 €
- Excédent d'investissement antérieur reporté	25 766,31 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021	
- Solde d'exécution de l'exercice	17 625,66 €
- Solde d'exécution cumulé	43 391,97 €
Restes à réaliser au 31/12/2021	
- Dépenses d'investissement	1 335,60 €
- Recettes d'investissement	-
Solde	- 1 335,60 €
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2021	
- Rappel du solde d'exécution cumulé	43 391,97 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	- 1 335,60 €
Excédent de financement total	42 056,37 €
Excédent de financement total	42 056,37 €
Excédent de financement total Résultat de fonctionnement à affecter	42 056,37 €
	42 056,37 € - 20 863,96 €
Résultat de fonctionnement à affecter	,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2022			
A) EXCÉDENT Evécution du viron ent à la partie d'invention que ve (C. 1000)			
 Exécution du virement à la section d'investissement (C 1068) Sur-affectation complémentaire volontaire 			
Solde disponible :			
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)	168 954,64		
B) DÉFICIT	Accusé de réception en préfecture 083-258301126-20220323-2022_AG2303_2-BF Date de réception préfecture : 28/03/2022		
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	Date de reception prefecture : 20/03/2022		

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Ouï l'exposé du rapporteur,

Décide d'approuver la reprise du résultat comme énoncé ci-dessus :

Pour	35
Contre	-
Abstention	-

Fait ainsi et délibéré le 23 Mars 2022 à SAINT TROPEZ.

Pour extrait conforme Le Président du SIVAAD Christian TOULOUSE